

Epreuves fédérales Protocole Sanitaire ffgolf Covid-19

OBLIGATOIRE

A l'attention des joueurs et des accompagnants

- Au départ et sur le parcours les joueurs devront respecter les mesures sanitaires générales (distanciations physiques de 2 mètres en activités sportives et 1 mètre en statique).
- Les joueurs ont maintenant la possibilité de manipuler les drapeaux, les râdeaux des bunkers, les piquets de bornage du terrain avec obligation de se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ~~avant cette manipulation~~ **au départ de chaque Trou***. Pour cela, chaque joueur doit être en possession d'un flacon de cette solution dans son sac, avec vérification avant le départ par le starter.
- **En l'absence de possession de solution hydroalcoolique dans son sac, le joueur, la joueuse, ne pourra pas prendre le départ et sera disqualifié(e).**
- Compte tenu du retour des râdeaux dans les bunkers, **il n'est plus autorisé de placer la balle sans pénalité dans le bunker.**
- Si un joueur ne se lave pas les mains avec la solution hydroalcoolique avant de manipuler un râteau, un piquet ou un drapeau, il est susceptible d'encourir des pénalités pour infraction au Code de comportement (cf. Règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs).
- **Cette Epreuve étant une épreuve en Strokeplay, les putts ne peuvent pas être donnés dans cette compétition.**
- **Interdiction des cadets** (pas d'échanges de matériel autorisé) et le nombre d'accompagnants limité à une personne par joueur. L'accompagnant n'est pas autorisé à donner des conseils au joueur. L'accompagnant est également soumis aux règles du Protocole sanitaire.
- **Les regroupements dans les zones d'accueil et de départ doivent être limités à 10 personnes.**
- **L'échange de cartes de scores entre les joueurs n'est pas autorisé. Il est fortement recommandé aux joueurs de noter tous les scores des joueurs de la partie (les 3 scores si c'est une partie en 3 balles).**
- **À la fin de son parcours, chaque joueur transmet oralement ses scores au bureau de recording et remet sa carte au Comité de l'épreuve.**

Le Comité des Règles et la Commission Nationale d'Arbitrage

27/7/2020

() procédure modifiée en date du 18 août pour permettre au joueur, à la joueuse, de préserver sa concentration au cours du jeu du Trou. Le lavage de mains est donc obligatoire au départ de chaque trou, valable pour toute la durée du trou.*